

Bertrix, le 23 mars 2018

Concerne : dépôt de deux points à l'ordre du jour du Conseil du 29 mars 2018

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter deux points à l'ordre du jour du Conseil du 29 mars 2018 :

- 1. Demande de simplification des démarches d'introduction du dossier sécurité lors de l'organisation d'événements sur la commune de Bertrix**
- 2. Demande d'évaluation du système de primes communales relatives au logement et aux économies d'énergie**

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Demande de simplification des démarches d'introduction du dossier sécurité lors de l'organisation d'événements sur la commune de Bertrix

Lors d'organisation d'événement sur le territoire de la Commune, il est demandé aux organisateurs, 60 jours avant la date de l'événement, d'introduire auprès de l'administration un dossier destiné à fournir l'ensemble des éléments jugés nécessaires par rapport aux moyens mis en place pour assurer la sécurité de l'événement.

Nous sommes tout à fait favorables au fait que l'autorité communale soit consultée et au final puisse autoriser ou non les activités organisées sur son territoire, mais il nous semble que l'on pourrait alléger les démarches imposées aux comités organisateurs.

Le formulaire, de 12 pages dactylographiées, est identique que l'événement soit un bal de village organisé par un club de jeunes ou pour un festival de trois jours se déroulant sur la place de Bertrix. Ce n'est pas normal.

Afin de faciliter la tâche des associations bertrigeoises dans l'organisation de leurs activités, **nous proposons dès lors qu'une formule simplifiée, pour les petits événements limités à un nombre réduit de personnes, soit mise en place. Il s'agirait d'un formulaire ne reprenant que les informations essentielles relatives à la sécurité (pas de plan de l'infrastructure, de retour sur les événements antérieurs, etc), un formulaire à remettre 30 jours avant la date de l'événement.**

2. Demande d'évaluation du système de primes communales relatives au logement et aux économies d'énergie

Lors du dernier Conseil communal, nous avons pu prendre connaissance et approuver le rapport de Célia Bayard, conseillère en énergie.

Celui-ci pointait le manque de temps dont elle disposait pour réaliser certaines tâches et le fait que par ailleurs on lui demandait d'effectuer des tâches qui ne sont pas de son ressort. On lisait notamment ceci : *Il serait temps de recadrer les missions de base avant de vouloir en introduire de nouvelles.*

L'une des missions de bases des conseillers en énergie est *l'information en première ligne de la population, en matière d'économie d'énergie. Cette information porte notamment sur les primes disponibles en matière d'énergie et sur les nouvelles règles en matière de performance énergétique des logements.* (Source : <http://www.uvcw.be/espaces/cadredevie/488.cfm>).

La Commune de Bertrix propose une série de primes liées aux économies d'énergie dans les logements particuliers : installation de chauffe-eau solaires, chaudières biomasse, poêles biomasse, isolation et régulation thermique. Mais depuis 2014 on constate que ces postes budgétaires sont de moins en moins utilisés comme le démontre le tableau ci-dessous (moins de 40 cts/habitant en 2017).

	2014	2015	2016	2017
Chaudière biomasse	2.500	0	1.500	500
Poêle biomasse	500	250	0	0
Régulation thermique	800	500	350	400
Capteur solaire thermique	0	0	0	0
Isolation	5.991	11.898	5.055	2.031
Total des primes énergie	9.791	12.648	6.905	2.931
Construction	8.400	9.100	7.000	10.500
Total des primes logement	18.191	21.748	13.905	13.431

Afin de redonner tout son sens à son travail, nous demandons au Collège de bien vouloir remettre en haut des priorités dans les tâches de la conseillère en énergie l'information à la population sur ces primes disponibles, et de lui donner les moyens financiers et logistiques nécessaires à la réalisation de cette mission.